

# ANNEXE 8



## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS DE LA COMMUNE D'ELNE AU PROFIT DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ELNE POUR L'EXERCICE 2024

### ENTRE

La Commune d'Elne dont le siège est 14 Boulevard Voltaire 66200 Elne représentée par son Maire, Nicolas GARCIA, dûment habilité par délibération du ,

ci-après dénommée : « Commune d'Elne »

### ET

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Elne, sis 14 Boulevard Voltaire 66200 Elne et représenté par son Président, Nicolas GARCIA, dûment habilité par délibération du ,

ci-après dénommé : « CCAS d'Elne »

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

**Vu** le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs

### ARTICLE I : OBJET DE LA MISE A DISPOSITION

La présente convention a pour objet la mise à disposition de moyens par la Commune au profit du CCAS d'Elne et notamment de son service Centre Social.

### ARTICLE II : MOYENS MIS A DISPOSITION ET PARTICIPATION FINANCIERE DU CCAS

- Mise à disposition de locaux :

La commune d'Elne met à disposition du CCAS dans les locaux de l'Espace Gavroche, pour les besoins du Centre Social :

- 3 bureaux au rez de chaussée d'une superficie respective de 12 m<sup>2</sup>, 7 m<sup>2</sup> et 7 m<sup>2</sup>
- 1 bureau à l'étage d'une superficie de 14 m<sup>2</sup>
- Une salle destinée à l'atelier informatique

La participation aux charges locatives est estimée à 849 euros

- Frais de téléphonie (coût annuel) :

Le CCAS s'engage à rembourser à la Commune la somme de 91.39 euros correspondant aux frais de téléphonie du CCAS et de son service Centre Social.

Coût annuel : 571.20 euros \* 16% = 91.39 euros

En 2020, 2 bureaux du CCAS étaient situés en Mairie et 3 bureaux pour l'Espace Socio Culturel étaient situés à l'Espace Gavroche.

# ANNEXE 8

Il était donc appliqué 12% sur le montant de la facture Mairie et 12% sur le montant de la facture Espace Gavroche.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le CCAS ne dispose plus que d'un seul bureau qui est situé à l'Espace Gavroche, l'Espace Socio culturel conservant les 3 bureaux de l'Espace Gavroche.

Il est décidé d'appliquer 16% sur la facture téléphonie de l'Espace Gavroche.

- Maintenance informatique (coût annuel) :

Le CCAS versera la somme de 2 956.57 euros au titre d'une participation au coût du contrat annuel de la prestation informatique payée par la Commune à la société ALIAS Informatique

Coût location + maintenance : 29 565.74 euros \* 10% = 2 956.57 euros

- Maintenance machine à affranchir (coût annuel) :

Le CCAS versera la somme de 101.04 euros au titre d'une participation de 12% au coût de la location et de la maintenance de la machine à affranchir louée par la Commune :

Coût maintenance : 841.99 euros \* 12 % = 101.04 euros

- Maintenance photocopieur (coût annuel) :

Coût maintenance : 1 727.32 euros

Factures réglées par la Commune pour le CCAS

- Carburant navette : 2 144.83 euros
- Malette secours : 241.20 euros

**Le coût total des moyens mis à disposition par la Commune au CCAS s'élève donc à 8 111.35 euros. Une participation financière de 8 111 euros sera donc versée par le CCAS à la Commune d'Elne au titre de l'exercice 2024.**

## **ARTICLE III : REMISE DES LOCAUX AU TERME DE LA CONVENTION**

Le CCAS s'engage à ne pas modifier la distribution des lieux ou percer des murs, sans l'autorisation préalable de la commune.

A la survenance du terme prévu par la convention, le local sera remis à la commune dans un état conforme aux obligations et réhabilitations qui incomberont au CCAS.

## **ARTICLE IV : DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue du 1<sup>er</sup> Janvier 2024 au 31 Décembre 2024.

## **ARTICLE V : CONTENTIEUX**

Les litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent du Tribunal Administratif de Montpellier.

Fait à Elne, le  
Le Maire d'Elne

Le Président du CCAS